



# Commune de Calonne-sur-la-Lys

## Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures trente minutes, les Membres du Conseil se sont réunis en mairie suivant convocation du vingt mai deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Didier LEGRAND, premier adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Messieurs Didier LEGRAND, Laurent TISON, Bruno RAECKELBOOM, Maires-adjoints, Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe et Messieurs Jean-Marc FRULEUX, Dominique WIERUSZEWSKI, Bruno DRANCOURT, Eric BONTE, Mesdames Katy LEMAILLE, Cindy JOLY.

**Etaient absente(s)** : Monsieur Xavier DELSERT, Madame Sandrine LOUCHART.

**Etaient excusé(s)** : Madame Géraldine RAULET, Conseillère municipale.

### **Procuration(s)** :

Monsieur Mathieu DUBOIS donne procuration à Monsieur Bruno RAECKELBOOM  
Madame Ophélie VERCAIGNE donne procuration à Monsieur Bruno DRANCOURT  
Madame Jacqueline DUQUENNE donne procuration à Madame Monique ZAJAC  
Madame Roseline DECOSTER donne procuration à Monsieur Dominique WIERUSZEWSKI  
Monsieur Dominique QUESTE donne procuration à Monsieur Didier LEGRAND

Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint, invite l'Assemblée à désigner son/sa secrétaire. Monsieur Dominique WIERUSZEWSKI est appelé(e) à ces fonctions, qu'il/elle accepte ; il/elle recevra l'aide d'un personnel administratif pour la rédaction du procès-verbal de séance, les opérations de vote et tenue du Registre des Délibérations.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Didier LEGRAND, premier adjoint au Maire déclare la séance ouverte.

|                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION 2025-06-347    Approbation du compte-rendu de conseil municipal du quinze avril deux mil vingt-cinq</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Lecture faite des délibérations de la séance du quinze avril deux mil vingt-cinq, Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, émet une observation : « Je regrette que les élus appartenant aux deux listes, représentées ici, n'aient pas fourni d'explications de leur vote lors de l'affectation du résultat ».

Monsieur Eric Bonte, Conseiller municipal : « L'occasion ne s'est pas présentée, j'assume ces votes et je suis prêt à les expliquer. Rien n'a changé entre la première proposition du budget et la deuxième (*sic*). A partir du moment où j'avais voté – contre - la première fois, je n'allais pas voter – pour - la deuxième fois. Je m'attendais compte-tenu des remarques faites, qu'au moins une ou deux soient prises en compte lors de la deuxième présentation ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Dans le conseil municipal du 31 mars dernier, elles avaient été expliquées en grande partie ».

L'assemblée, à l'unanimité (15 Pour), adopte le procès-verbal.

Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, en propose la signature au Registre des Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

**DELIBERATION 2025-06-348 Compte administratif 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Didier LEGRAND, Maire-Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Dominique QUESTE, Maire, est absent lors de ce conseil municipal.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 Pour, 4 Abstentions (*Katy LEMAILLE, Cindy JOLY, Eric BONTE, Dominique WIERUSZEWSKI*).

APPROUVE le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

| FONCTIONNEMENT                 |                |          |                |
|--------------------------------|----------------|----------|----------------|
| Dépenses                       | 1 048 401,58 € | Recettes | 1 506 785,23 € |
| Excédent de fonctionnement : € |                |          |                |
| 458 383,65 €                   |                |          |                |
| INVESTISSEMENT                 |                |          |                |
| Dépenses                       | 209 889,49 €   | Recettes | 340 506,42 €   |
| Excédent d'investissement : €  |                |          |                |
| 130 616,93 €                   |                |          |                |
| Excédent global : 589 000,58 € |                |          |                |

Le Conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

**DELIBERATION 2025-06-349 Subventions Fêtes Communales**

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, donne la parole à Monsieur Laurent TISON, Maire-Adjoint,

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Commune de Calonne-sur-la-Lys dans le cadre de leurs activités et prestations qu'elles peuvent offrir aux administrés lors des fêtes communales.

Monsieur Laurent TISON, Maire-Adjoint, porte à connaissance de l'assemblée les propositions de la commission pour l'attribution des subventions.

Monsieur Dominique WIERUSZEWSKI, Conseiller municipal Délégué, souhaite une augmentation de la subvention concernant le Comité des Fêtes en raison de l'augmentation des tickets de manège présentés aux forains pour le lundi des fêtes communales l'année dernière.

Monsieur Laurent TISON, Maire-Adjoint, propose à l'assemblée de porter la subvention du Comité des fêtes à 2 000 euros au lieu de 1 750 euros et donne lecture des propositions pour les associations concernées par l'animation des fêtes communales.

| Associations                 |       |
|------------------------------|-------|
| APE Marcel Pagnol (Apéritif) | 500 € |
| AEP Sacré Cœur               | 250 € |
| Calonne Congo Solidarité     | 250 € |

|                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Comité des Fêtes      | 2 000 €        |
| Ecole Sacré Coeur     | 250 €          |
| Gym pour Tous         | 250 €          |
| Famille Française     | 250 €          |
| Evi'Danse             | 250 €          |
| JL Auto-Sport         | 250 €          |
| Les Foulées du Lingot | 500 €          |
| Société de Chasse     | 250 €          |
|                       | <b>5 000 €</b> |

Le Conseil à l'unanimité (15 Pour) autorise Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, à effectuer le versement des subventions désignées ci-dessus.

Le Conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

|                                                 |
|-------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION 2025-06-350    Prime Lycéen</b> |
|-------------------------------------------------|

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-Adjoint, demande la reconduction de la prime « lycéen » pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de **40 euros**.

Cette prime est attribuée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. La date limite de dépôt au secrétariat de mairie est le 14 novembre 2025.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité (15 Pour) la prime pour un montant de **40 euros**.

Le Conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION 2025-06-351    Participation piscine Année Scolaire 2025-2026 – Ecole Marcel Pagnol</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-Adjoint, informe l'assemblée de la demande formulée par l'Ecole Marcel Pagnol en date du 20 mai dernier concernant le déplacement en autocar au Centre Aquatique de Béthune pour l'activité piscine durant l'année scolaire 2025-2026 pour les élèves de CP-CE1-CM1-CM2 (50 élèves). Le coût prévisionnel de cette prestation s'élève à 900 euros TTC pour dix allers/retours.

Après délibération, le conseil à l'unanimité (15 Pour) accorde cette participation qui sera réglée sur présentation de facture(s) du prestataire.

Le conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

|                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DELIBERATION 2025-06-352    Convention d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Grandes Vacances (ALSH, Stage Théâtre, Stages à Thèmes)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, présente la Convention pour les participations financières de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Ville de Saint-Venant (ALSH, Stage Théâtre, Stage à Thèmes) et présente les tarifs aux familles et les participations communales par enfant.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-Adjoint, précise que les enfants Calonnois bénéficient du tarif Saint-Venantais.

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement/Stages à Thèmes**

**Tarif aux Familles – Communes Partenaires**

|                                                                                                                                                                                                                              | Quotient familial < 700 € |                                  | 701 < Quotient familial > 1300 €                                                                                                    |                                  | Quotient familial > 1301 € |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                              | 1er enfant                | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. | 1er enfant                                                                                                                          | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. | 1er enfant                 | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. |
| 1 semaine (5 jours)                                                                                                                                                                                                          | 61 €                      | 56 €                             | 67 €                                                                                                                                | 61 €                             | 73 €                       | 67 €                             |
| 1 semaine (4 jours)                                                                                                                                                                                                          | 49 €                      | 44 €                             | 53 €                                                                                                                                | 49 €                             | 58 €                       | 53 €                             |
| L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement se déroulera du :                                                                                                                                                                      |                           |                                  |                                                                                                                                     |                                  |                            |                                  |
| 7 juillet au 1 <sup>er</sup> août :<br>Semaine du 7 juillet au 11 juillet (5j)<br>Semaine du 15 juillet au 18 juillet (4j)<br>Semaine du 21 juillet au 25 juillet (5j)<br>Semaine du 28 juillet au 1 <sup>er</sup> août (5j) |                           |                                  | 4 août au 22 août :<br>Semaine du 4 août au 8 août (5j)<br>Semaine du 11 août au 14 août (4j)<br>Semaine du 18 août au 22 août (5j) |                                  |                            |                                  |
| Les Stages à Thèmes se dérouleront du                                                                                                                                                                                        |                           |                                  |                                                                                                                                     |                                  |                            |                                  |
| 7 juillet au 25 juillet 2025 : limités à 24 places par semaine.                                                                                                                                                              |                           |                                  |                                                                                                                                     |                                  |                            |                                  |

Les familles de Calonne-sur-la-Lys dont les enfants fréquenteront l'Accueil de Loisirs Grandes Vacances 2025 de Saint-Venant -Stages à Thèmes – bénéficieront du même tarif que les enfants Saint-Venantais. A noter que l'inscription se fait pour une semaine complète.

En contrepartie de ces conditions particulières accordées, la Commune de Calonne-sur-la-Lys s'engage à verser à la Commune de Saint-Venant :

- Une participation de 20 euros par jour d'inscription et par enfant ;
- Une régularisation en fonction du bilan de début d'année N+1.

Compte tenu des efforts consentis par la Commune de Calonne-sur-la-Lys, la Ville de Saint-Venant s'engage à organiser un ramassage des enfants en un ou deux points d'arrêt préalablement déterminés avec Monsieur le Maire.

**Stage Théâtre**

**Tarif aux Familles – Communes Partenaires**

|                                                                    | Quotient familial < 700 € |                                  | 701 < Quotient familial > 1300 € |                                  | Quotient familial > 1301 € |                                  |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
|                                                                    | 1er enfant                | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. | 1er enfant                       | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. | 1er enfant                 | 2 <sup>ème</sup> enfant et suiv. |
| <b>3 semaines</b>                                                  | 163 €                     | 147 €                            | 178 €                            | 164 €                            | 193 €                      | 175 €                            |
| Le stage théâtre est organisé du :<br>7 juillet au 25 juillet 2025 |                           |                                  |                                  |                                  |                            |                                  |

Les familles de Calonne-sur-la-Lys dont les enfants fréquenteront l'Accueil de Loisirs Grandes Vacances 2025 de Saint-Venant – Stage Théâtre – bénéficieront du même tarif que les enfants Saint-Venantais. A noter que l'inscription se fait pour la période de 3 semaines.

En contrepartie de ces conditions particulières, la Commune de Calonne-sur-la-Lys s'engage à verser à la Ville de Saint-Venant :

- **Une participation de 170 euros pour la période 2024 ;**
- **Une régularisation en fonction du bilan en début d'année N+1.**

Compte tenu des efforts consentis par la Commune de Calonne-sur-la-Lys, la Ville de Saint-Venant s'engage à organiser un ramassage des enfants en bus.

Monsieur Eric Bonte, Conseiller Municipal demande si les tarifs ont augmenté par rapport à l'année dernière. Réponse lui est apportée, les tarifs sont identiques.

Après délibération, l'assemblée adopte, à l'unanimité (15 Pour) les participations financières et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

Le Conseil charge Monsieur Didier LEGRAND, Premier adjoint au Maire, de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise qu'il n'a pas d'informations à communiquer.

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, communique à l'assemblée quelques informations :

- 1<sup>ère</sup> information : « Je souhaitais porter à la connaissance de Calonnois et Calonnoises, une précision concernant les démarches à suivre pour s'adresser aux élus de la commune. Un courrier adressé à Monsieur le Maire et à l'ensemble des élus, ainsi qu'une demande explicite de diffusion à ces derniers ne garantit pas le passage d'informations. Nous avons été récemment confrontés à ce cas de figure. Le premier adjoint m'a répondu – Nous, en précisant lui et Monsieur le Maire restons décideurs des modalités de notre communication. Il est donc nécessaire que les administrés sachent que la distribution de leur demande n'est pas systématique ».

La première partie de cette déclaration a été contestée par Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint.

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, précise que cette demande formulée concernait l'implantation d'une antenne SFR. Les élus avaient été informés par mail de ce projet. Cette administrée m'a transmis sa lettre et que je n'ai pas droit de diffuser. Je vais juste montrer ce qu'il est inscrit sur son courrier « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus et au verso je souhaite que ce courrier soit diffusé à l'ensemble des élus de la commune de Calonne-sur-la-Lys ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise qu'il a répondu par écrit à Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe.

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale, précise que cette situation est anormale en sachant que cela est la demande de l'administré.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise que l'information principale de ce courrier était la réalisation de ce projet de construction d'une antenne SFR qui a été diffusé à l'ensemble des élus. Le dossier a été consultable pendant trois semaines. Les élus ne l'ont pas consulté.

Monsieur Eric BONTE, Conseiller Municipal, précise qu'il a réceptionné ce dossier par mail.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise que le dossier transmis par mail aux élus était partiel et l'ensemble du dossier ainsi que la lettre de l'administrée étaient consultables en mairie.

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, précise : « Les élus ne sont pas systématiquement contre le projet d'implantation de l'antenne mais on aurait pu être informé des administrés qui sont contre ».

Madame Katy LEMAILLE, Conseillère municipale déléguée : « le courrier à la demande précise de l'administrée aurait pu être adressé aux élus. On est là pour eux je vous le rappelle. Pour certains on travaille en poste avec la possibilité de venir en mairie mais certains travaillent le jour et n'ont

pas la possibilité de se rendre en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat pour consultation de documents ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « la prochaine fois une diffusion sera faite à l'ensemble du conseil municipal ».

- 2<sup>ème</sup> information : « C'est une petite précision concernant les travaux de la toiture de l'Ecole Marcel Pagnol. Je souhaite préciser d'une part que je fais des commissions travaux, qu'il y en a eu plusieurs pour cette réalisation de février 2020 à janvier 2021. Que ce sujet a aussi été abordé lors des réunions d'adjoint(e)s et à aucun moment il n'a été envisagé l'installation de panneaux photovoltaïques. Je tiens à le préciser parce que maintenant c'est un peu facile de critiquer cette réalisation pour son absence de panneaux ».

Madame Katy LEMAILLE, Conseillère municipale déléguée : « Au vu des difficultés rencontrées durant la construction de ce dossier, vu le tarif des panneaux photovoltaïques, je pense que le dossier aurait été un peu rejeté ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « la commune aurait pu bénéficier davantage de subventions ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Pour donner suite à un premier mail en désaccord du projet, en août 2021 j'ai adressé un mail qui m'a valu pas mal de réprimandes. J'avais déjà 70% de subventions et on voulait balayer ce projet à l'époque ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « A l'époque, on n'aimait pas les subventions je pense ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Il n'y avait pas de caractère d'urgence. Il n'y avait pas encore de tuiles qui étaient tombées sur la tête d'un enfant ».

- 3<sup>ème</sup> information : « On est allé à la cérémonie de la Fête des mères qui était d'ailleurs très agréable et on a appris qu'il a eu seize naissances de mai 2024 à mai 2025. Je tenais à le préciser parce qu'on nous a quand même dit qu'il n'y en avait pas et qu'on avait besoin de trente-neuf T4. Moi, ça me plaît ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « On en est tous heureux ».

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique ZAJAC :

- 1<sup>ère</sup> question : Ou en est-on concernant l'extracteur de fumée au niveau de la chaudière de la mairie ? Les travaux seront-ils réalisés durant l'été ?

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Il y a eu la pose d'un détecteur de monoxyde de carbone ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « C'est moi qui l'ai fait poser parce que l'on était en panne avec l'extracteur de fumée dans ce petit local où il n'y a pas de ventilation haute ni basse. J'ai fait faire un devis, Monsieur le Maire a fait faire également un devis. Il faudrait réactualiser le dossier parce que moi je ne veux pas retrouver les secrétaires en malaise et que l'on m'en tienne responsable. C'est bien beau d'avoir mis un détecteur de fumée mais c'est pour que cela ne parte pas aux oubliettes ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « On va réactualiser le dossier avec une réalisation avant l'hiver ».

- 2<sup>ème</sup> question : Pour le futur lotissement, allons-nous charger un huissier de venir constater l'état des routes avant le commencement des travaux ?

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « C'est une très bonne suggestion, que nous allons retenir avec enthousiasme ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Je pense parce que la rue des Près de Mincques va être autrement dans un piteux état ».

Monsieur Laurent TISON, Maire-adjoint : « On a des nouvelles sur ce dossier ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Non, le commencement des travaux est toujours retardé ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère Municipale : « Comment ça retardé ? L'échéance c'est quand ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Il n'y a pas d'échéance, pas de date fixée. C'était septembre mais sans certitude ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « A chaque fois que l'on en parle c'est reporté. Qu'elle en est la raison ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Il y eu effectivement un retard en rapport avec des contentieux mais là ce n'est plus objet. Après c'est la stratégie financière de la société, on n'a rien à voir là-dedans ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Ils doivent faire une déclaration de commencement de travaux ? Ils ne l'ont pas fait ça ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Oui, c'était même prévu en décembre dernier et l'on n'a rien vu venir ».

- 3<sup>ème</sup> question : Pouvez-vous, s'il-vous-plaît, nous communiquer le rapport concernant les travaux à réaliser au niveau de l'église ?

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Les documents sont consultables en mairie. On peut t'en faire une copie sans problème ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Vous les avez reçus depuis quand ? Une date sur ces documents ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, donne la parole à Madame Lydie BENTEUR afin de donner quelques explications sur ce dossier.

Madame Lydie BENTEUR, Secrétaire générale, précise qu'un devis a été adressé à Monsieur le Maire le 15 août 2024 par suite d'une visite d'entretien par la société experte en art campanaire qui a eu lieu le 15 juillet 2024.

La commune a pris contact le 16 septembre 2024 avec la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois de Béthune afin de connaître les possibilités de subventions et a ensuite été redirigée vers le service du patrimoine à Arras.

En date du 20 janvier 2025 (par suite d'une visite sur site le 15 janvier 2025), le service du patrimoine a adressé un compte-rendu des travaux à réaliser (restauration du chéneau du clocher, ardoises manquantes, restauration du plancher et de la cloche, restauration des vitraux cassés avec protection) et transmis une liste de maîtres verriers, couvreurs... Il faut que le dossier soit construit pour déposer des demandes de subventions.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Si les travaux avaient eu un caractère d'urgence, ceux-ci auraient été réalisés ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « En fait, il n'y a rien d'urgent à Calonne ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Si, il y a eu des travaux à caractère d'urgence ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjointe : « Oui, vu la circulation ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Oui, ça je l'accorde parce que l'on ne pouvait pas rentrer dans son épicerie mais celle-ci a été construite depuis un certain temps ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Y a-t 'il eu des devis ? »

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Non, justement en raison du caractère d'urgence, on a considéré qu'il fallait faire les travaux rapidement ».

Madame Katy LEMAILLE, Conseillère municipale : « Caractère d'urgence, le permis de construire de cette épicerie date. Il aurait pu faire la demande au préalable ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Il a omis de le demander ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Il y en a pour combien ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Pour l'instant, l'entreprise doit passer. »

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Il fait son devis après ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Alors on fait des travaux mais on n'a pas de devis ».

#### Monsieur Eric BONTE :

- Question : la demande d'un compte rendu détaillé sur la teneur des différentes réunions (Chambre Régionale des Comptes et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais) auxquelles Monsieur le Maire a été convié ou, pour laquelle il a été invité à fournir des éléments écrits. Les suites prévues de ces réunions regardant les élus et/ou pouvant impacter la vie de la commune.

##### o Chambre Régionale des Comptes

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « La Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) a été reçue en mairie par Monsieur le Maire et Madame Lydie BENTEUR, Secrétaire générale le lundi 26 mai 2025. Des documents budgétaires ont été adressés à la CRC afin qu'elle formule les propositions nécessaires au règlement du budget. Néanmoins ce dessaisissement n'a ni pour objet, ni pour effet d'interdire au conseil municipal et à Monsieur le Maire, de prendre les actes de gestion nécessaires au fonctionnement de la commune, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT. Le budget après constitution par la C.R.C et passage par le Préfet sera présenté pour information aux élus dès sa réception ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller Municipal : « La C.R.C n'a pas donné un ordre d'idée quant à une date ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Ils ont un mois, je crois. »

Monsieur Eric BONTE, Conseiller Municipal : « C'était pour savoir si c'était au premier semestre ou après les vacances ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère Municipale : « Tu étais convié Laurent à la réunion avec la C.R.C ? ».

Monsieur Laurent TISON, Maire-adjoint : « Non, je n'ai pas été convié ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Et pourquoi ? En étant adjoint aux finances ».

Monsieur Laurent TISON, Maire-adjoint : « En plus la réunion tombait un lundi, j'étais disponible ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Pourquoi, Monsieur TISON n'a pas été convié ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Monsieur le Maire ne l'a pas souhaité. Tout le monde le sait Laurent, un mail a été adressé au conseil ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Oui mais là aussi on demande à avoir plus d'information. Sur le fait qu'il n'a pas été convié, c'est dommage ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Qu'est-ce qui justifie qu'il n'a pas été convié ? ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Monsieur le Maire y répondra quand il sera de retour ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Donc on lui reposera la question au prochain conseil ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Si vous voulez. Effectivement, la réunion CRC a été très technique ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, donne la parole à Madame Lydie BENTEUR, Secrétaire de mairie.

Madame Lydie BENTEUR, Secrétaire générale : « Ce sera un budget restrictif. Les ajouts de crédits devront actés par décisions modificatives motivées (Devis...) en investissement comme en fonctionnement ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Il faut bien préciser qu'on n'est pas sous tutelle parce que le bruit court énormément au village ».

Madame Katy LEMAILLE, Conseillère municipale déléguée : « Que fait-on de la future nouvelle mairie ? On la laisse à l'abandon ? ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « On la vend ».

Madame Katy LEMAILLE, Conseillère municipale déléguée : « Je suppose que la C.R.C. n'a pas prévu de budget pour ça ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Je compte sur votre bonne volonté pour apporter des solutions intéressantes ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Dès qu'il y aura une commission bâtiments, on fera part de nos suggestions ».

#### o Délégation F.S.S.S.CT du CDG62

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « La Délégation F.S.S.S.CT (Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) du CDG62 s'est déplacée en mairie le vendredi 23 mai 2025, à la suite d'un droit d'alerte. L'ensemble du personnel a été convié, six agents y ont assisté. Un rapport va être adressé par la délégation et vous sera transmis dès réception ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Ce courrier concernant cette réunion n'a pas été transmis ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Ce n'est pas dans les questions écrites ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Pourquoi n'avons-nous pas été convié ? On a été convié au droit d'alerte et puis là à la suite on est plus convié ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Le courrier était adressé à Monsieur le Maire ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Le droit d'alerte, j'ai vérifié, était adressé uniquement à Monsieur le Maire ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Parce qu'en fait un jour il veut vous voir et un jour il ne veut pas vous voir ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « C'est suivant votre niveau de compétences ».

Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale : « Monsieur TISON n'était pas compétent pour venir à la réunion de la CRC ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « C'est une version un peu orientée que je ne partage pas ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Mais par contre toi, tu y étais ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « J'y étais mais extrêmement partiellement. Je n'étais présent que la moitié du temps. La mairie était fermée mais toutes les personnes n'étaient pas informées. Je les ai donc reçues et j'ai répondu au téléphone. Je n'étais donc pas en mesure de faire un compte rendu pertinent de cette réunion et je m'en excuse auprès de vous ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Je reposerais, comme précédemment, la question à Monsieur le Maire quand il sera rétabli ».

Après un dernier tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, clôt la séance à vingt heures vingt-deux minutes.